



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL40-DE



Date de la convocation : 5 décembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 38
31 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 38
27 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 38
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

40- PETITES VILLES DE DEMAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS INDIVIDUALISÉES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ÉTUDES AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

La ville des Herbiers, en collaboration avec la Communauté de communes du Pays des Herbiers, a soumis une candidature au programme Petites Villes de Demain. L'objectif était de bénéficier de ressources humaines et financières supplémentaires pour mener à bien un projet visant à renforcer sa fonction de centralité, enjeu partagé à l'échelle de l'intercommunalité et reflété dans le projet de territoire.

Cette démarche s'est concrétisée par la décision du Conseil municipal (délibération n°2 du 15 mars 2021) et du Conseil communautaire (délibération n°12 du 24 mars 2021) d'adhérer au programme Petites Villes de Demain.

Suite à la signature de la convention d'adhésion le 11 mai 2021, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration d'une convention-cadre.

Cette convention-cadre a permis à la ville des Herbiers de développer sa stratégie de revitalisation et de concevoir un programme d'actions axé sur les thèmes de l'habitat, du commerce et des services, du patrimoine, de la mobilité et du cadre de vie.

En date du 18 octobre 2023, l'État, la ville des Herbiers, la Communauté de communes du Pays des Herbiers, la région des Pays de la Loire, le Conseil Départemental de la Vendée, et l'Établissement Public Foncier de Vendée ont signé cette convention cadre.

Afin de permettre la mise en œuvre pratique de la convention-cadre qui permet de bénéficier du soutien financier de la Banque des Territoires pour mener les études nécessaires à la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions individualisées d'attribution de subventions avec le Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention d'adhésion de Petites Villes de Demain signée le 11 mai 2021,
Vu la convention-cadre de Petites Villes de Demain signée le 18 octobre 2023,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grand Travaux 28 novembre 2023,
Vu le rapport de Steven BARTHELEMY,

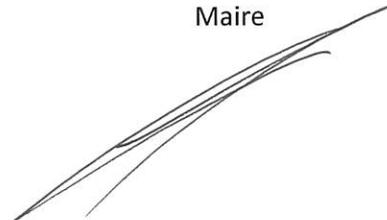
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- valide la réalisation de l'ensemble des études nécessaires au projet de redynamisation du centre-bourg, telles que définies dans le programme Petites Villes de Demain et dans le plan d'actions intégré à la convention cadre,
- autorise la sollicitation des aides financières de la Banque des Territoires par l'intermédiaire du Département de la Vendée pour l'ensemble des études éligibles,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents y afférant.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023